



PROCÉDURE DE JUGEMENT

2025

Championnat Canadien de Pole et
Aérien

| | | |
|-------|------------------------------------|---|
| 1 | INFOS DE JUGEMENT | 1 |
| 1.1 | JUGES DE LA CPAC..... | 1 |
| 1.2 | DEDUCTIONS | 2 |
| 1.2.1 | MOUVEMENTS RESTRICTIFS | 2 |
| 1.2.2 | DEDUCTIONS DU JUGE PRINCIPAL | 2 |
| 1.3 | DISQUALIFICATIONS | 3 |
| 2 | PROTOCOLE D'AUDIT FORMEL..... | 3 |

1 INFOS DE JUGEMENT

Le jugement de la CPAC consiste en un panel accrédité de professionnels expérimentés de l'industrie. Pour les compétitions sanctionnées, il y a 4 juges pour chaque division. Seuls les 3 meilleurs scores donnés par les juges seront utilisés pour calculer la moyenne de la performance, tandis que le score le plus bas sera éliminé. En cas d'égalité, les scores du 4e juge seront réintroduits. Toutes les fiches de pointage des 4 juges seront fournies au compétiteur.

Pour les divisions *Sport*, âges novice et junior, un score parfait est de 65 points.

Pour les divisions *Sport* âges adulte et masters, un score parfait est de 100 points.

Pour les divisions *Pole Art* et *After Hours*, un score parfait est de 60 points.

Pour les divisions *Troupes*, un score parfait est de 25 points.

1.1 JUGES DE LA CPAC

En tant que juge accrédité de la CPAC, votre mission est de créer des évaluations justes, impartiales et bien informées des performances de pole et/ou aériennes dans les compétitions de la CPAC. L'esprit de la communauté canadienne de pole et aérienne ainsi que la santé et le bien-être de chaque athlète doivent être votre priorité en tant que juge accrédité de la CPAC.

CRITÈRES DU JUGE

- Avoir plus de 5 ans d'expérience dans une combinaison des domaines suivants : enseignement, performance, instruction, certification en pole et/ou aérienne.
- Compléter les 5 années d'expérience par une expérience ou une formation dans d'autres domaines appropriés (danse, fitness, cirque, bodybuilding, théâtre, etc.).
- Déclarer toute relation personnelle ou professionnelle avec les athlètes compétiteurs.
- Être en bons termes avec tous les compétiteurs ainsi qu'au sein de l'industrie du pole.
- Avoir 21 ans ou plus le jour de la compétition.
- Ne pas avoir de casier judiciaire ou de dossiers en cours.
- Parler, lire et écrire couramment l'anglais.
- S'habiller de manière professionnelle et ne pas consommer d'alcool pendant ou à proximité de la compétition.
- Ne pas commenter publiquement leurs notes ou décisions pendant ou après la compétition.
- Se retirer de leur position de juge si la neutralité ne peut être maintenue.
- Éviter d'utiliser un langage grossier, négatif ou offensant.
- Se comporter de manière professionnelle avant, pendant et après toute compétition sanctionnée par la CPAC.

SÉLECTION DES JUGES

- Tous les juges doivent remplir un formulaire de candidature, fournissant des informations sur leurs antécédents et leur position professionnelle.
- Les formulaires de candidature des juges sont examinés en comparaison avec les critères des juges avant que des invitations à juger soient étendues.
- Tous ceux qui sont invités à juger doivent compléter le processus d'accréditation et l'examen des juges de la CPAC, y compris toutes les renouvellements annuels requis.

- Avant chaque compétition, chaque juge invité doit compléter un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts.
- Les juges sont programmés en fonction de leur expérience reconnue et du conflit d'intérêts déclaré, à la discrétion du juge principal. Tous les juges présents à chaque événement ne jugeront pas toutes les divisions ou tous les niveaux.

Le CPAC se réserve le droit de soutenir à la fois ses juges accrédités ainsi que les athlètes choisissant de participer aux événements sanctionnés par le CPAC.

Le CPAC se réserve le droit de révoquer l'accréditation d'un juge si celui-ci affiche un comportement qui n'est pas conforme à l'engagement d'évaluations justes, impartiales et bien informées des performances de pole et d'aérien.

Le CPAC se réserve le droit d'auditer toute division de toute compétition sanctionnée par le CPAC si le classement des athlètes semble grossièrement inattendu ou si la qualité du jugement est mise en question.

1.2 DEDUCTIONS

1.2.1 MOUVEMENTS RESTRICTIFS

Tout juge de n'importe quelle catégorie peut et doit discuter d'un mouvement en question. Voici la marche à suivre pour les juges si des mouvements "restreints" sont effectués :

1. Indiquer sur votre fiche de score le mouvement que vous pensez être restreint.
2. À la fin de la routine, discuter avec tous les juges. Si même un seul juge a vu le même mouvement, le juge principal le vérifiera par rapport à la liste des mouvements restreints. Si le mouvement n'est pas répertorié, un jugement sera rendu pour déterminer s'il nécessite une force ou une flexibilité extrême (critères définissant les mouvements restreints).
3. Si le mouvement en question est jugé restreint, chaque juge déduira alors 5 points pour chaque mouvement restreint.

1.2.2 DEDUCTIONS DU JUGE PRINCIPAL

Le Juge Principal est responsable de toutes les déductions du juge principal.

Tout juge de n'importe quelle catégorie peut et doit discuter d'une déduction potentielle. Voici la marche à suivre pour les juges s'ils observent des déductions potentielles :

1. Indiquer sur votre fiche de score la déduction que vous avez observée.
 - a. Costume, Musique, Accessoire, Mouvement
2. À la fin de la routine, le juge principal rendra un jugement. La révision des images/photos peut être utilisée pour vérifier le jugement.
3. Si le juge principal constate une non-adhérence aux règles, il appliquera une déduction au score global :
 - La non-adhérence aux règles des costumes entraînera une déduction de 10 points.
 - La non-adhérence aux règles de la musique entraînera une déduction de 10 points.
 - La non-adhérence aux règles des accessoires entraînera une déduction de 10 points.
 - La non-adhérence aux règles des mouvements et des thèmes entraînera une déduction de 25 points.

1.3 DISQUALIFICATIONS

En cas de non-conformité majeure aux règles de costume, de malfonctionnement majeur de la garde-robe, de dangers pour la sécurité ou de contenu explicite, un juge doit indiquer sur sa fiche de score une note de ce qu'il a observé et continuer à noter la performance comme si cela ne s'était pas produit. À la fin de la routine, le juge principal rendra un jugement. La révision des photos ou des vidéos peut être utilisée pour vérifier le jugement.

Si l'hôte de l'événement ou le juge principal constate qu'un compétiteur est incapable de performer en toute sécurité, pour quelque raison que ce soit, y compris les chutes d'une position aérienne, le CPAC se réserve le droit d'arrêter la performance et de disqualifier le compétiteur à sa discrétion.

2 PROTOCOLE D'AUDIT FORMEL

PROTOCOLE D'AUDIT

1. Soumettez officiellement vos préoccupations en utilisant le formulaire accessible sur notre site web.
2. Un représentant du CPAC vous contactera par courriel concernant votre soumission pour clarifier tous les détails.
3. Si la préoccupation présentée est jugée appropriée pour auditer une division ou autre, cela sera officiellement annoncé aux personnes concernées (les compétiteurs de cette division, les juges impliqués).
4. Les fiches de score seront récupérées, les juges seront interviewés et les enregistrements officiels des performances en question seront examinés par un panel d'officiers du CPAC.
5. Une fois l'audit terminé, les résultats seront communiqués aux parties concernées et si cela entraîne des changements de classement, ceux-ci seront également communiqués à ce moment-là.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES

1. Les compétiteurs ont jusqu'à une semaine à partir de la réception des fiches de score pour soumettre une préoccupation.
2. Les audits peuvent prendre entre 24 heures et 7 jours ouvrables pour être complétés.

** La soumission d'une demande d'audit ne confirme pas qu'un audit sera effectué.

QU'EST-CE QUI EST CONSIDÉRÉ POUR UN AUDIT?

Certaines choses qui peuvent qualifier une division pour un audit seraient les suivantes:

1. Les points déduits pour des mouvements restreints sont en question.
2. Les points marqués pour les figures manquées semblent inexacts.
3. Disqualification en question.
4. Les scores ne semblent pas s'additionner correctement.

CE QUI NE QUALIFIE PAS POUR UN AUDIT

1. Mauvaise sportivité.
2. Malentendus concernant la manière dont les divisions sont jugées.

Formulaire officiel de demande d'audit: <https://canadianpoleandaerialchampionship.ca/audit-request/>